

Direction du transport terrestre des personnes

Parce que
le monde
bouge

Vers un nouveau programme d'aide de transport collectif en milieu rural

PREMIÈRE PARTIE :

Bilan des expériences de mise en commun des services de transport collectif

Problématique: services développés de manière séparée selon des besoins liés à des demandes particulières : le développement du transport a répondu à des demandes ponctuelles de services.

Conséquence : utilisation parallèle des services, augmentation des coûts.

Bilan des expériences de mise en commun

Améliorer la gestion et la coordination des divers services : encourager une mise en commun des ressources financières, humaines et matérielles consacrées au transport collectif; favoriser la conclusion d'ententes entre les gestionnaires.

Aide ministérielle à la mise en commun des services de transport collectif : le MTQ verse depuis 1998 une subvention de démarrage de 20 000 \$ par projet. 35 projets pilotes ont été, jusqu'à ce jour, approuvés par le ministre.

Bilan des expériences de mise en commun

- Faits saillants du bilan : 1^{er} mars 2002: 26 projets ont reçu une aide financière du MTQ de 565 865\$;
- 65 % des projets se localisent dans l'est du Québec : Bas-Laurent, Gaspésie, Chaudière-Appalaches et Québec.
- Sur 26 projets: 12 organisent des services de transport (depuis 1 à 18 mois); 14 sont toujours en phase de développement.

Bilan des expériences de mise en commun

- ➔ Services les plus utilisés: places disponibles en transport adapté et scolaire et le transport par taxi. Coordination sous forme de guichet unique ; services offerts 5 jours/ semaine avec réservations 24 heures à l'avance.
- ➔ Autres sources d'aide financière : MRC, Centre local d'emploi, Fonds de lutte contre la pauvreté.
- ➔ 10 334 déplacements pour 12 projets actifs; budget total de 512 176\$.

DEUXIÈME PARTIE : Nouveau programme

- Adoption en décembre 2001 de la Politique nationale de la ruralité par le ministère des Régions.
- MTQ responsable d'un budget de 10 M \$ sur 5 ans pour le développement du transport collectif en milieu rural.

Nouveau programme

OBJECTIFS

- ➔ Gérer le programme avec souplesse : adaptation à la réalité du monde rural.
- ➔ S'assurer que les fonds se dirigent davantage vers le milieu rural.
- ➔ La responsabilisation du milieu dans la détermination de ses besoins.
- ➔ La pérennité des services offerts aux citoyens.

Nouveau programme

PARTENAIRES DU MINISTÈRE

➔ La Fédération québécoise des municipalités

➔ L'organisme Solidarité rurale

Nouveau programme

PARAMÈTRES

- ➔ MRC ou regroupement de MRC : territoire de base de l'organisation du transport.
- ➔ MRC responsable du projet; organisme mandataire possible.
- ➔ MRC participe directement au financement.
- ➔ Autres partenaires financiers demeurent souhaitables : CLD, CRD, CLE, Fonds de lutte contre la pauvreté, partenariat rural, entreprises privées, etc.

→ plan de développement en transport collectif demandé:

- partenaires associés au projet; table de concertation
- étude de besoin et de faisabilité;
- budget de fonctionnement;
- effort de mise en commun des ressources présentes sur le territoire;
- description d'un transport complémentaire (minibus, taxi) : horaires, réservations, tarifs, circuits, clientèles visées, points de service hors territoire, etc.

Nouveau programme

- contrat de service avec les transporteurs disponibles.
- rapport d'exploitation annuel avec l'information sur les clientèles, les revenus et les dépenses, le fonctionnement du transport.

Nouveau programme

LA RÉPARTITION DE L'AIDE GOUVERNEMENTALE AUX MRC

➔ Subvention annuelle du MTQ assujettie à un plafonnement.

Nouveau programme

→ Différents scénarios de répartition de l'aide financière à l'étude. Critères utilisés :

- MRC moins nanties;
- MRC à caractère rural;
- indices de richesse collective;
- régions ressources;
- subvention décroissante.

Nouveau programme

LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU PROGRAMME

- ➔ Le ministère des Transports travaille à mettre en place ce programme d'aide pour le 1^{er} janvier 2003. Les modalités du programme devraient être connues à l'automne 2002 de façon à ce que les MRC puissent prévoir leurs dépenses de transport collectif pour la prochaine année.

Nouveau programme

LE POTENTIEL ACTUEL

➔ Une partie des MRC participant aux expériences de mise en commun seraient vraisemblablement prêtes à amorcer la phase d'opération visée par le nouveau programme.